

Damane Exploitation



Nous donnons vie à vos projets

Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie des crédits de fonctionnement d'un montant supérieur à 1MDH destinés au financement des besoins d'exploitation des entreprises.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Entreprises, personnes physiques ou morales réunissant les conditions suivantes :

- Entreprises de droit marocain potentiellement viables;
- Ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services ;

Quels sont les secteurs éligibles ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les concours garantis ?

Les crédits de fonctionnement supérieurs à 1MDH.

Quelle est la durée de la garantie ?

18 mois à compter de la date de notification de l'accord en cas de non renouvellement.

Quelle est la quotité de garantie ?

Quotité de garantie : 60% du crédit en principal

Quelle est la commission de la garantie ?

0,5% (HT) par opération calculée sur le montant du crédit à l'émission de la garantie et à chaque renouvellement. En cas de plafonnement de la garantie, l'assiette à retenir est l'équivalent du crédit qui correspond à la garantie donnée.

Quel est le délai de traitement des demandes ?

La CCG examine la demande de garantie dans un délai n'excédant pas 10 jours ouvrables.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de votre banque.